



RÉSIDENCE HORIZON

Information – mai 2025

LA COPRO ET VOUS

AG 2025

L'**assemblée générale** de la résidence Horizon aura lieu le **mardi 10 juin 2025 à 18h30** au centre social Balzac – 7, rue Olympes de Gouges - 94400 Vitry-sur-Seine.

Rappel

Depuis le 9 avril 2024, les convocations d'assemblée générale, les procès-verbaux d'AG et les mises en demeure sont envoyés par voie électronique. Les copropriétaires conservent le droit de recevoir les notifications par courrier postal. Ils doivent en faire la demande au syndic par mail.

Votes

Vous aurez la possibilité de voter directement en ligne sur le site <https://pichet.monespaceclient.immo/> avec votre compte ou donner le pouvoir à une personne présente lors de l'AG

Présentation CS

Une antenne de présentation des différentes résolutions de l'AG 2025 et d'accompagnement vous sera proposé le samedi 31 mai à 10h30 au centre social Balzac – 7, rue Olympes de Gouges - 94400 Vitry-sur-Seine.

Points abordés

- >> Présentation du fonctionnement de la résidence
- >> Détails des résolutions de l'AG 2025.
- >> Point d'accueil des pouvoirs pour l'AG 2025

Question

Le conseil syndical reste à votre disposition pour tout complément d'information directement par mail conseilsyndical@residencehorizon.com

PARTIES COMMUNES

Les parties communes, sont la première impression que l'on se fait d'un immeuble. Il appartient à chacun de les respecter et de les entretenir pour donner une bonne image de sa résidence. Il est essentiel que chacun en prenne soin, pour se sentir bien chez soi.

Respectez le travail de l'agent de ménage. Si vous êtes à l'origine de salissures involontaires dans les parties communes, nettoyez sans attendre.

Les mégots doivent être jetés dans un cendrier et non par terre, par la fenêtre ou depuis le balcon. Il n'est pas autorisé de fumer dans les parties communes mêmes extérieures.

LE CONSEIL SYNDICAL HORIZON

25-33 rue Elsa Triolet
109-111 rue du Général Malleret-Joinville
94400 Vitry sur Seine
conseilsyndical@residencehorizon.com